

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juillet 2012

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2012 - (N° 71)

Commission	
Gouvernement	

Ret

AMENDEMENT

N ° 511

présenté par

M. Carrez

ARTICLE 5

Supprimer les alinéas 13 à 21.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Conformément aux arguments développés dans les amendements n° 170 et 173 2e rect., le présent amendement propose de supprimer la nouvelle contribution prévue par le présent article.